REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FLAYAT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 juillet 2021

Le Conseil Municipal de la commune de FLAYAT s'est réuni le trente et un juillet deux mille vingt et un à neuf heures sous la présidence de M. Patrick MOUNAUD, 1er adjoint.

Etaient présents : P. MOUNAUD, 1er adjoint - N. VILLETELLE, 2ème adjoint - J-Y. HOUARD, 3ème adjoint – M-H MICHON – A. DUTHEIL – L. GAYET.
Etaient excusés : C. MUGNIER a donné pouvoir à A. DUTHEIL, G. ANDANSON a donné pouvoir à N. VILLETELLE, J.L. VERGNE a donné pouvoir à J-Y. HOUARD, E. MASCRIER, E. BERNARD.

La séance est ouverte à 9h00 par M. Mounaud

Mme Nelly Villetelle est désignée secrétaire de séance.

M. Mounaud félicite très chaleureusement Mme M-H. Michon pour son élection en qualité de Conseillère régionale pour la Région Nouvelle Aquitaine. Sa démission du poste de maire de Flayat a été acceptée par Madame la Préfète et c'est l'occasion de saluer son action au service de notre commune depuis de nombreuses années. Elle a été élue pour la 1ère fois en 2008 et après avoir occupé des fonctions de 1er adjoint, elle a occupé les fonctions de maire depuis plus de 7 ans. Elle s'est engagée avec beaucoup de conviction et d'attention à toutes les situations pour lesquelles un maire ne manque pas d'être sollicité.
Elle a su s'inscrire dans une continuité et faire avancer des dossiers que ses prédécesseurs avaient initiés, tel celui du parc photovoltaïque. Elle a aussi su lancer des projets dont l'un d'entre eux vient d'aboutir, celui de la rénovation de l'ancien bâtiment de la Poste et sa transformation en tiers-lieu et gîte d'étape. Elle a bien sûr traversé des moments difficiles mais sa détermination ne semble jamais avoir été entamée : elle a poursuivi avec détermination en gardant seulement à l'esprit le souci du bien commun. Elle n'a pas hésité à user son bâton de pèlerin pour aller à la recherche de candidats qui semblent toujours de moins en moins nombreux pour accepter des fonctions électives et c'est ainsi d'ailleurs que nous sommes tous ici aujourd'hui.
Nous savons que nous pourrons continuer à compter sur son soutien au quotidien que ce soit en qualité de conseillère municipale ou de conseillère régionale. Ce n'est donc pas un au-revoir que nous lui disons, mais simplement l'expression d'une reconnaissance pour son engagement en qualité de maire et la volonté de poursuivre avec elle pour le service de notre commune, de notre région et de notre pays.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mai 2021 :**

  Approuvé à l'unanimité.

- **Dossier DETR Voiries – Réactualisation du plan de financement**

Suite à la délibération n° 2021-06 prise le 22 janvier 2021 permettant de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2021 concernant le reprofilage et le renforcement des chaussées, le dossier a reçu un accord de principe au titre de la programmation 2021. Afin de permettre la rédaction de l'arrêté d'attribution, le plan de financement doit être réactualisé en fonction du montant revu à la baisse et inscrit au budget 2021 :

DEVIS COLAS H.T.	31 265,00 €
DETR 2021 40%	12 506,00 €
Autofinancement	18 759,00 €

Le conseil municipal :
Accepte la tranche ferme inscrite au budget 2021 correspondant au devis Colas accepté le 1er juin 2021.
Valide le plan de financement ci-dessus à l'unanimité des présents.

Il est d'autre part précisé que 28 tonnes d'enrobé (112 € la tonne) ont été utilisées pour boucher les trous sur les routes communales. Ce travail n'a été réalisé au cours de cette année qu'au mois de juillet du fait des pluies très régulières durant les mois de mai et juin.

- **Dossier restauration et valorisation du petit patrimoine bâti.**

Le 11 juin 2020 par délibération n° 2020-41, le conseil a approuvé l'opération concernant les travaux de restauration envisagés sur Manaly, Sagnat et le bourg de Flayat pour un coût de 33 726,24 € H.T. mais n'a pas précisé les entreprises retenues pour ces chantiers.
Afin de régulariser cet oubli, il nous est demandé de mentionner les entreprises retenues lors de la prise de décision le 06 avril 2020 :

- CLAVREUL maçonnerie 15 717.15 € H.T. pour le four à pain de Flayat
- GREGOIRE ET BREUIL menuiserie 3 809.09 € H.T. pour le four à pain de Flayat.
- L'ŒIL ET LA MAIN pour les maçonneries en pierre sèche 12 600.00 € H.T. pour Manaly
- L'ŒIL ET LA MAIN pour les maçonneries en pierre sèche pour le puits de Sagnat 1 600.00 € H.T.

La rénovation de la toiture du four à pain de Flayat nécessitera aussi d'être envisagée.
Ceci permettra d'organiser des manifestations festives autour du four à pain, telle qu'une journée du pain. D'autre part, la fontaine de Manaly constitue une étape sur le chemin de randonnée que la Communauté de Communes constitue en associant les différentes communes.
La subvention de la Région (22 400€) a été acceptée et un dossier a aussi été déposé à la Communauté de Commune qui peut participer.
Validé à l'unanimité.

- **Attribution des subventions aux associations.**

Dans cette période de l'attente de l'élection d'un nouveau maire, il est proposé de ne traiter que les demandes de subvention dont le montant est inférieur à 500€. Les autres seront examinées lors d'un prochain conseil municipal.

	SUB DEMANDEE 2021	SUB ACCORDEE 2021
A.C.C.A	250	250
LES BIBINOUS	300	300

Validé à l'unanimité.

- Délibération autorisant le Maire à recruter des agents en Contrat à Durée Déterminée. Cette délibération n'avait pas encore été prise depuis le début de ce mandat.
  Validé à l'unanimité.

- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du Syndicat Intercommunal du Bassin Scolaire à la commune de Flayat.
  Cette convention sur 3 ans se termine le 31 aout 2021 pour 4h30 de ménage.
  Il est proposé de la renouveler pour 3 ans et sur 3 heures de ménage.
  Validé à l'unanimité.

- Validation de la convention d'occupation et de gestion des locaux sis 8 rue St Martin dénommée « La Belle Etoile » (ancien bâtiment de la Poste).
  Il est proposé d'ajourner l'examen de cette convention à un prochain conseil pour les mêmes raisons que pour les subventions.
  Validé à l'unanimité.

- Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées CLECT, de la Communauté de Communes. Ce rapport concerne les activités périscolaires, mais ne concerne pas notre commune puisque nous sommes en syndicat intercommunal. Elle doit être cependant être votée par notre commune.
  Adoptée à l'unanimité.

- Questions diverses :

  Garderie : la mise en place de la garderie sera nécessaire à partir de la rentrée : 30mn le matin et 2h le soir. Le bassin a validé le fait que la garderie soit facturée 2 € par jour.

  Ordures ménagères : il y a eu un arrêt de la collecte sur le mois de juillet du fait d'une difficulté de l'appel d'offres de la Communauté de Communes. Les villages ne sont actuellement collectés que tous les 15 jours et le bourg toutes les semaines.

  Le secrétariat de mairie sera fermé du 6 au 25 août.

  L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h06.

  L'Adjoint au Maire,

MAIRIE DE FLAYAT 23 CREUSE

Patrick MOUNAUD